

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SENILLE SAINT SAUVEUR, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PEROCHON, Maire.

Étaient présents : M. PEROCHON Gérard, Maire, Mmes : BOISGARD Stéphanie, MARECHAUX Sylvie, RENE Sophie, GANGLOFF Mathilde, CHARTIER Stéphanie, SUSSET Catherine, AURIoux Catherine, FONTAINE Isabelle MM : BARON Christian, ETIENNE Jean-Claude, GUILLY Jean, MARTIN Dominique, MEHL Bruno, ROUSSELOT David, METAIS Jacky, RIVEREAU Dimitri.

Excusés ayant donné procuration : Mme GUYONNET Géraldine à M. PEROCHON Gérard
M. GAILLARD Alain à M. MARTIN Dominique

Excusées : /

Absent : M. CHARLET Christophe.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

L'ordre du jour :

Délibérations :

- 1) Adoption des tarifs 2025 de location des salles
- 2) Vote de subventions aux associations
- 3) Approbation du rapport de la CLECT
- 4) Demande de subvention DETR – DSIL

Rapport des commissions et délégués :

- Finances
- Manifestations

Informations et questions diverses

M. David ROUSSELOT est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 21/12/2023.

Délibérations :

1) Adoption des tarifs 2025 de location des salles

M. le Maire informe le conseil qu'à compter du 1^{er} janvier 2025 le ramassage des déchets des bâtiments publics sera pris en charge financièrement par les collectivités.

Le conseil municipal propose une augmentation de 3% sur les tarifs 2024.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de revoir les tarifs de location des salles pour l'année 2025.

Il présente au conseil les salles dont dispose la Commune de SENILLÉ SAINT SAUVEUR :

- Salle du Berry
- Salle Vaudreching
- Salle de l'Etoile
- Salle des Associations
- Salle de réunion socio-culturel

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de location des salles pour l'année 2025 comme suit :

Tarifs location salles municipales Senillé St-Sauveur	Applicables à compter du 01/01/2025		
Salle du Berry	Associations communales (au-delà des 2 gratuités*)	Particulier ou autre de la commune	Particulier ou autre hors commune
1/2 Journée 8h-14h ou 13h-19h	101 €	166 €	190 €
Journée	202 €	285 €	356 €
Week-end Sa 8h-Lu 9h	267 €	416 €	564 €
Week-end mariage Ve 14h-Lu 9h	-	570 €	706 €
Location vidéo-projecteur fixe 1/2 Journée ou Journée	-	34 €	34 €

Location vidéo-projecteur fixe Week-end	-	57 €	57 €
Caution vidéo-projecteur	-	339 €	339 €
Caution ménage	170 €	170 €	170 €
Caution salle	500 €	500 €	500 €
Estrade 2 à 8 m ²	-	68 €	
Estrade 10 à 20 m ²	-	113 €	
Estrade 22 m ² à 50 m ²	-	181 €	
*Associations : 2 gratuités par an à l'exclusion de toute autre			

Salle Vaudreching Salle de l'Étoile	Associations communales	Particulier ou autre de la commune	Associations Hors Commune
1/2 Journée 8h-14h ou 13h-19h	gratuit	66 €	80 €
1/2 Journée avec soirée À partir de 14h		124 €	-
Journée 9h-18h		131 €	153 €
Journée avec soirée A partir de 8h		155 €	-
Week-end Sa 8h-Lu 8h		208 €	-
Location vidéo-projecteur (mobile ou fixe) 1/2 Journée ou Journée	-	34 €	37 €
Location vidéo-projecteur (mobile ou fixe) Week-end	-	57 €	62 €
Caution vidéo-projecteur	-	300 €	300 €
Caution ménage	100 €	100 €	100 €
Caution salle	250 €	250 €	250 €
Inhumation : réunion familiale post-obsèques : Gratuité			

Salle des Associations	Associations communales	gratuit	
------------------------	-------------------------	---------	--

Salle de Réunion Socio-Culturel	Particulier ou autre, commune ou hors commune		
1/2 journée (9h-13h ou 14h-18h)	57 €		
Journée (9h-18h)	84 €		

2) Vote de subventions aux associations

Vu les articles L1611-4, L2541-12 et L2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°5 du 31/03/2022 portant adoption d'un formulaire de demande de subvention entre la commune et les associations communales,
Vu les demandes de subvention étudiées en commission finances d'octobre 2023,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions ci-dessous :

Associations	Montant Attribué suivant dossier
AGYL	500 €
Comité d'animation	900 €

Le montant des attributions de subventions représente un total de 1 400 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions à l'article 65748.

3) Approbation du rapport de la CLECT

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique et le transfert de compétences impliquent une évaluation précise des charges qui sont transférées par les communes à la communauté d'agglomération. L'appréciation des charges transférées se réalise par l'intermédiaire d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dont les membres sont les Maires des communes.

La CLECT a pour mission :

- d'une part de procéder à l'évaluation de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- d'autre part de calculer les attributions de compensations existantes entre l'EPCI et chacune de ses communes membres.

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Châtelleraut,

VU la délibération du conseil communautaire du 22 juillet 2020 portant constitution de la commission d'évaluation des charges transférées,

Vu le rapport de la CLECT,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de tenir compte des évolutions des charges entre Grand Châtelleraut et les communes membres,

CONSIDERANT que le conseil municipal de chaque commune membre est appelé à se prononcer, dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L5211-5 du CGCT, sur les charges financières transférées les concernant et sur les nouveaux montants d'attribution de compensation induits, tels qu'ils sont prévus dans le rapport de la commission,

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport de la CLECT de la communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut du 07/12/2023
- de charger Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

4) Demande de subvention DETR – DSIL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) et la Dotation de Soutien à L'Investissement Local (D.S.I.L) sont des subventions d'Etat attribuées aux collectivités éligibles, visant à soutenir la réalisation d'investissements, ainsi que les projets dans le domaine économique, social, environnemental, et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Le montant de la subvention est forfaitairement calculé en pourcentage du montant des travaux H.T figurant au devis.

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter l'État pour une demande de DETR concernant des travaux de rénovation et de mise aux normes d'un bâtiment communal, la salle de l'étoile – Saint-Sauveur.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention d'Etat au titre de la DETR.

Le Conseil municipal,

Considérant que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- approuve le projet présenté
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat

Rapport des commissions et délégués :

- Finances

Présentation des résultats de fonctionnement 2023 et prévisions 2024. Le vote est prévu à la séance de février.

- Manifestations

Validation des animations 2024 :

- Bistro dîner gourmand fin mai : la commission propose de déplacer cette manifestation, place de l'église - St-Sauveur. Rencontre avec les producteurs pour définir les emplacements de chacun.
- Candidature de la commune pour le bistro guinguette.
- Randonnée.

Réunion tourisme CAGC : communication, inscriptions difficiles. Dossier en cours de modification.

- Travaux :

Réfection des chemins avec de la diorite (bleu) pour reboucher les trous.

Intervention de la Sté ERS Maine pour le compte de SRD concernant des travaux électriques rue des Rétinières. Fin des travaux courant février pour le renouvellement de la conduite d'eau potable par l'entreprise VERNAT.

Remplacement en cours, des lampes d'éclairage public en LED.

Q° : Un riverain, à Filsoie, demande s'il est possible d'installer un miroir ? La mairie prend contact avec le Département pour la faisabilité.

Travaux au calvaire - Senillé en cours.

Informations et questions diverses :

- Accident entre le bus scolaire et un automobiliste à Senillé : revoir la sécurisation routière au départ et à l'arrivée du bus.

- Présentation d'un logiciel de gestion des activités périscolaires mairie et extrascolaires centre de loisirs : choix entre deux prestataires, après présentation de leurs services.

La société Inoé a été retenue : 7 200 € pour l'acquisition du logiciel et la formation des agents pour 2 structures, centre de loisirs et Mairie. Maintenance et assistance = 1 860 € / an.

- Permanences pour la distribution des sacs jaunes :
vendredi 2 et samedi 3 février à Senillé
vendredi 9 et samedi 10 février à St-Sauveur.

- Pose de compteur LINKY : relève la puissance exacte consommée, plus d'estimatif.

- AT86 :

Maison au 1 rue de l'église - St-Sauveur : après visite et état des lieux avec l'AT une convention sera

proposée pour lancer les études. Demande de devis en cours auprès d'une société pour vider et nettoyer

Fin de séance à 21h10

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,
M. Gérard PÉROCHON

